

CONCERTATION ET PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA NOUVELLE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN URBANISME

16 juin 2015 à Aix-en-Provence (ENSOSP)

CONTEXTE

La participation citoyenne constitue l'outil le plus complet de démocratie participative. Cette participation peut prendre plusieurs formes à savoir la consultation, la concertation, la co-élaboration ou le référendum. La démocratie participative s'est développée, tout d'abord dans les secteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, permettant aux citoyens de s'exprimer sur les projets afin d'atteindre dans le meilleur des cas un consensus et une bonne gouvernance.

La nouvelle répartition des compétences en matière d'urbanisme aux intercommunalités et aux métropoles va-t-elle encore éloigner le citoyen des décisions concernant l'avenir de leurs territoires.

PUBLIC

Cadres et agents des services aménagement et urbanisme.

ANIMATION DE LA JOURNÉE

Janine BELLANTE, présidente déléguée du Conseil français des urbanistes, adjointe au maire de Coudoux

LIEU

ENSOSP - Pôle pédagogique
1070, rue du Lieutenant Parayre
BP 20316
13798 Aix-en-Provence cedex 3
Tél. : 04 42 39 04 00
www.ensosp.fr

Horaires : 9h15 - 13h00 — 14h00 - 17h00

CONTACTS

Conseiller formation
Emmanuèle JUPILLAT-TOBITT
Tél. : 04 94 08 96 43
emmanuele.jupillattobitt@cnfpt.fr

Contact et suivi
Cathy VERVAEKE
Tél. : 04 94 08 96 05
Fax : 04 94 08 96 50
servicegfr@cnfpt.fr



DÉLÉGATION RÉGIONALE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CONCERTATION ET PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA NOUVELLE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN URBANISME

LE 16 JUIN 2015

PROGRAMME

Accueil : 9h15 - 9h30

Ouverture 9h30

- **Historique de la concertation et de la participation citoyenne en France et à l'étranger**
- **Les différents niveaux de concertation et de participations**

Mélanie MACARIO, chargée de cours, faculté de droit d'Aix-en-Provence

- **Les méthodes et le portage politique et technique**
Janine BELLANTE, présidente déléguée du Conseil français des urbanistes, adjointe au maire de Coudoux

Déjeuner : 13h-14h00

- **Des exemples de bonnes pratiques**
Claire HOFER, professionnelle des ateliers citoyens

- **Actualité législative et place faite au développement durable.**

Grégoire LADOUARI, MCL avocat

- **Table ronde : le devenir de la participation citoyenne avec l'arrivée des Métropoles**

Frédéric GUINIERI, maire de Puyloubier, conseiller communautaire de la communauté du Pays d'Aix, délégué prospective, aménagement du territoire, SCOT, stratégie foncière.
Dominique BECKER, président du conseil de développement de la CPA.

Synthèse de la journée : 16h30

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Plusieurs modalités :

• Inscription en ligne (à privilégier) auprès de votre service formation sur le site :

<https://inscription.cnfpt.fr>

• Envoi par e-mail du bulletin d'inscription scanné à : servicegfr@cnfpt.fr

• Envoi par fax du bulletin d'inscription au 04 94 08 96 50.

Date limite d'inscription le 08/06/2015

Code RRDEU001

Attention : l'inscription validée par la collectivité vaut acceptation dans la limite des places disponibles (100). Un e-mail de confirmation est adressé la semaine précédant la manifestation.

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DÉLÉGATION RÉGIONALE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
CHEMIN DE LA PLANQUETTE CS 90578 - 83041 TOULON CEDEX
T : 04 94 08 96 00 - F : 04 94 08 96 50
WWW.CNFPT.FR



Bulletin d'inscription

Date limite d'inscription le 08/06/2015

CONCERTATION ET PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA NOUVELLE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN URBANISME

Mardi 16 juin 2015 à Aix-en-Provence - Code : RRDEU001

(à compléter en majuscules)

Mme M.

Nom.....

Prénom.....

Nom de naissance.....

Né(e) le à

Adresse personnelle.....

Code postal Ville.....

Téléphone professionnel.....

Courriel (obligatoire).....

Collectivité.....

Adresse professionnelle.....

Code postal Ville.....

Fonction.....

Depuis le.....

Service.....

Grade.....

Date d'entrée dans le grade.....

Catégorie A B C 1er emploi

Formation de professionnalisation tout au long de la carrière

Formation de perfectionnement prise de poste à responsabilité

INFORMATIONS PRATIQUES

Repas Oui Non

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge, seul le repas est offert ou indemnisé à hauteur de 11 €.

Afin de faciliter le bon déroulement de votre formation et si des besoins d'aménagements particuliers liés à un handicap sont nécessaires, merci de cocher cette case

Le..... à

Signature

Visa de l'autorité territoriale